



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



I - Emetteurs et information financière

I. 6 - Les offres publiques

I. 6.1. Règles générales et dispositions communes

Applicable au 1 août 2012

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2009-22

Questions-réponses sur les interventions pour compte propre des prestataires de services d'investissement en période d'offre publique

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

▾ Articles 231-38 à 231-41 du règlement général



- Article 231-43 du règlement général
- Article 231-46 du règlement général
- Article 231-47 du règlement général
- Article 231-51 du règlement général

Archives

- ▼ Du 15 décembre 2009 au 31 juillet 2012 | Position DOC-2009-22

Questions-réponses sur les interventions pour compte propre des prestataires de services d'investissement en période d'offre publique

↓ Télécharger la doctrine

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

